# COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 6 septembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CARLENCAS ET LEVAS se sont réunis en session ordinaire à 18h00 à la salle de la Mairie de Carlencas, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 22 septembre 2021, conformément à l'Article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS:**

Mme TOLUAFE Sylvie, Mme RADURIAU Linda, Mr POUJOL Cédric, Mr ALZIEU Marc, Mr BOUCHET Joël, Mr FIGAROL Gérard, Mr GIMENO Michel

#### ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme. ARNAUD Émilie (a donné procuration à M. POUJOL Cédric) M. FIGAROL Gérard (a donné procuration à Mme RADURIAU Linda) M. GIMENO Michel (a donné procuration à M. ALZIEU Marc)

#### ÉTAIT ABSENT NON REPRÉSENTÉ:

Mr MITTENAERE Johnny

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'Article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal. Mme RADURIAU Linda est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

# 1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBE 2021

Le compte-rendu du 6 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés. Mme le Maire fait procéder à la signature du registre.

#### 2. VOIRIE

#### Fonds de concours de la CDC Grand Orb 2015

Madame le Maire expose les prix hors taxes des Aménagement des parkings du Boulodrome et du Fraisse :

#### Travaux Réalisés

aménagement parking du Boulodrome : 11.800 euros aménagement du parking du Fraisse : 9.200 euros aménagement du chemin de la Frégère : 7.950 euros

raccordement wc publics: 2.533 euros

soit total: 31.483 euros HT

#### Devis pour travaux à réaliser

aménagement parking route de Brenas : 2.500 euros aménagement chemin des Causses : 30.959 euros

soit total: 33.459 euros

soit 64.942 euros HT

Concernant le devis reçu pour les travaux du chemin des Causses, la commune n'ayant reçu qu'un seul devis, Mr ALZIEU Marc, 2<sup>nd</sup> adjoint annonce qu'il a fait la demande d'un second devis.

La commune a récupéré le fonds de concours qui avait été octroyé en 2015, un premier versement de 16.533 euros et un second de 14.717 euros, soit un total de 31.250 euros. Ces sommes permettront de payer les travaux en cours et à venir. L'investissement de la commune s'élèvera donc à 33.692 euros. Les fonds seront versés sous peu par la CDC du Grand Orb.

## Chemin de La Crompe

Madame le Maire indique que suite à un entretien avec l'avocat, qu'il y a lieu de suspendre l'arrêté concernant de circulation chemin de La Crompe jusqu'à ce que le dossier de la station d'épuration soit réglé.

#### 3. EAU

#### SFR Business

L'ancienne mandature avait souscrit un abonnement SFR Business pour les deux lignes qui géraient le château d'eau communal. Après ouverture d'une demande enquête auprès de SFR, plusieurs factures impayées de 2019 ont été enfin réglées sans majorations. Le montant est de 1.233,31 euros. La commune a fait suspendre et résilier ce contrat.

Les travaux concernant le réseau d'eau potable communal sont en cours.

# 4. LOGEMENTS COMMUNAUX

#### 1bis place Cabanis.

En accord avec la locataire, les travaux de mise en place de ventilations sur la façade Nord-Est commenceront en octobre.

#### Maison Romiquier

L'adjoint technique a fini de piqueter le mur et les plaquistes sont en train d'intervenir. Les travaux de peinture seront réalisés par l'adjoint technique.

## 6. PERSONNEL COMMUNAL

Suite à un incident grave, Mme le Maire a pris un arrêté de suspension de fonctions à l'encontre de Mme Mateo Monique, secrétaire de mairie. Il ne s'agit pas d'une sanction, Mme Mateo continue de percevoir son traitement et les avantages de son grade. Le CDG34 est en train d'instruire le dossier.

#### 7. FINANCES

# Taxe foncière sur les propriétés bâties

Madame Le Maire rappelle que c'est cette délibération qui motive la séance extraordinaire de ce jour. Elle expose au conseil municipal les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation. Il précise que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'État prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.

<u>DÉLIBÉRATION</u>: Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, vote pour la limitation de l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40% de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

Mme le Maire annonce que la comptable du Trésor public, représentant la Trésorerie désormais installée à Saint-Pons-de-Thomières, viendra rencontrer les élus en charge des finances et faire le point des dossiers de la commune le mercredi 29 septembre 2021.

#### 8. ARCHIVES

En août 2020, les Archives départementales de l'Hérault sont venues expertiser et faire un devis du traitement des archives communales, la loi imposant d'avoir recours à ce service départemental pour traiter les archives des communes (loi 1979). Les Archives départementales apportent une aide et une subvention pour cette opération.

Une pièce aux normes doit accueillir les archives communales. Il y a été décidé de l'aménager dans le sous-sol de la nouvelle mairie. Les artisans ont terminé la pose des cloisons et les branchements électriques. Les archives qui jusqu'à maintenant étaient dispersées en trois lieux (anciennes écoles, ancienne et nouvelle mairies) seront réunies, triées et classées par la mission Archives du CDG34 en novembre et décembre.

## 9. QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal répond aux questions qui ont été posées par le public et par les courriers adressés à la mairie.

## Questions du public

Intervention concernant la sécurité de la route des Conquètes. La vitesse est limitée à 30 mais est peu respectée. Il y a lieu de réfléchir à un moyen de limiter la vitesse des véhicules.
 Les dispositifs possibles évoqués sont un coussin berlinois ou une chicane qui soit adaptée aux engins agricoles.

- Suivant les finances disponibles, un terrain pour les jeunes de la commune sera aménagé en contre-bas du parking de la route de Brenas. L'espace doit être aplani prochainement.
- Intervention concernant le banc qui se trouvait sur la place du Mas avant les travaux de rénovation. Mme le Maire annonce que le banc après avoir été repeint, sera remis en place dès que possible.
- Intervention demandant aussi l'installation d'un banc au belvédère géologique.
- Intervention concernant l'absence de pluvial place du Mas qui rejette les eaux de pluie sur une propriété privée. Cela génère de petites inondations et endommage la parcelle concernée. Les élus se rendront sur place.
- Intervention concernant Le chemin qui descend sur la droite depuis la route des Conquêtes et qui est aujourd'hui complétement embroussaillé. Il y a lieu de vérifier son statut.
- Il est rappelé que Mme le Maire et les conseillers se tiennent à la disposition des administrés pour des entretiens sur rendez-vous. Un cahier de doléances est aussi ouvert en mairie.

\* \* \*

Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et le public, et lève la séance à 19h32.

Le Maire, Sylvie TOLUAFE

